



# COMMISSION RÉGIONALE DES ARBITRES

## PROCÈS-VERBAL n°19

Réunion : Mercredi 14 Novembre 2018

Présidence : M. Karim ABED

Présents : MM. Denis SOTO, Noël RIFFAUD

Assiste : M. Maxime APRUZZESE (CTRA)

### MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

**Toutefois pour la Coupe de France ou la Coupe Gambardella ou la Coupe de France Féminine, ils doivent être adressés dans les deux jours francs à partir de la notification ou de la publication de la décision contestée.**

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire statue en dernier ressort dans le cas d'une décision rendue par la Commission de l'Arbitrage.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

\*\*\*\*\*

### APPROBATION DES PV DE CRA

Après lecture, le procès-verbal du Bureau Exécutif du 05.11 (PV 18) est approuvé à l'unanimité des membres présents.

\*\*\*\*\*

### CORRESPONDANCES

#### DE LA LIGUE :

Mails en date du 07.11, du 08.11, du 09.11 et 13.11 relatifs aux PV 14 de la CRD, PV 03 de la CRTIS, PV 12 de la CRAS et du PV 16 et 17 de la CRSR.

Mail en date du 08.11 relatif à la situation des dossiers médicaux des Arbitres de Ligue à la date du 08.11 et mail en date du 07.11 relatif aux indisponibilités saisies sur MyFFF à cette date.

Pris connaissance de 22 mails envoyés par le service compétition de la Ligue relatifs à des décisions de la CR des Activités sportives sur des modifications d'horaires, de lieux et de reports et reprogrammation de matchs suite aux intempéries et terrains impraticables ou avec arrêtés.

#### **DE LA CDA DU DISTRICT DE PROVENCE :**

Mail en date du 14.11 relatif à l'envoi du rapport d'Arbitrage par l'Arbitre Assistant BOSCO Fabrice du match en R2 du 11.11 O. ROVE/ES LA CIOTAT faisant part de sa blessure à l'arcade suite à un contre envoyant le ballon en plein visage. Lu et pris note, la CRA lui souhaite un prompt rétablissement suite aux soins pratiqués sur place.

#### **DES CLUBS :**

##### **LUYNES SPORTS :**

Mail en date du 09.11 relatif à l'absence de désignation de l'arbitre central sur la rencontre U17R2 du 11.11. Lu et pris note, la CRA précise que pour établir toutes les désignations des Arbitres, l'ensemble des paramètres à « géométrie variable » que sont les modifications liées à des reprogrammations, de reports ou avancées sur les horaires de coup d'envoi, d'indisponibilités d'Arbitres pour blessure ou autres dont leurs obligations professionnelles, doivent être pris en compte. Se rajoutent à cette liste, les paramètres distance dans le déplacement des Arbitres et délai de conduite entre 2 matchs suivant les horaires 11h00, 13h00 et 15h00. La consultation par les Arbitres de leurs désignations sur l'espace FFF dédié est préconisée jusqu'à leur départ pour leur match prévu.

##### **B.C. ISLE. :**

Mail en date du 07.11 relatif aux désignations d'Arbitres sur le championnat U19R2.

Lu et pris note, la CRA n'est pas en mesure de pouvoir donner une suite favorable à leur demande.

##### **AFC STE-TULLE PIERREVERT :**

Mail en date du 06.11 relatif à une demande d'explications sur le fait que l'Arbitre du match FUTSAL n'a pas autorisé la participation d'un joueur sur le match du 03.11 opposant leur club à celui de FC GAMBETTE.

Lu et pris note, la CRA va convoquer l'Arbitre afin de connaître les éléments sur cette affaire.

##### **O.G.C. NICE :**

Mail en date du 14.11 relatif à la validation de désignation du trio arbitral proposé par le club dans le cadre du match amical N2 OGC NICE /E. FREJUS-ST-RAPHAEL en date du vendredi 16.11 au centre de formation de l'OGC NICE.

Lu et pris note, la CRA valide ces désignations.

#### **DES ARBITRES :**

##### **Courrier :**

- BERTRAND Vincent – BOUZAMALT Abdelkarim – DJIANE Jullien - GHZAL Choukry – HENK Guillaume – NILLES Julien – SAADI Fouzi – SASSI Julien – SPADAFORA Christopher – WULLEMS Marc. Messages de remerciements des Arbitres précités quant à leurs désignations hors de notre Ligue sur les matchs comptant pour le 7° Tour de la Coupe de France. Remerciements aussi aux Arbitres de la Fédération de la Ligue avec qui ils ont officié. La CRA a ainsi permis à tous ces Arbitres d'exporter leur savoir-faire.
- JURADO Alexandre : mail en date du 09.11 relatif à l'information communiquée à la CRA quant à son parcours universitaire devant être validé par un stage à l'étranger. Hors une opportunité s'ouvrant pour lui en principe en début d'année 2019, si elle est validée, Alexandre sera absent jusqu'à fin juillet mettant ainsi entre parenthèse sa carrière arbitrale.

La CRA au travers du responsable du Pôle Formation, considérant que cette opportunité est très importante pour ses études et son avenir professionnel, l'encourage dans cette voie et, tout en lui permettant de poursuivre les cours au sein du pôle formation, lui souhaite une issue positive dans ces démarches en espérant le retrouver à la rentrée de la saison 2019/2020.

- BOUASLA Yassine : mail en date du 14.11 confirmant après relecture des rapports d'arbitrage liés à une décision de la Commission Régionale de Discipline sur une application de sanctions, que les éléments reportés ne sont pas assez précis. Il tient à présenter toutes ses excuses aux personnes concernées suite à ces appels. Lu et document transmis.
- EL ABED Sami : mail en date du 12.11 relatif à la transmission d'un nouveau RIB. Document transmis au service comptable de la Ligue.
- SAADI Fouzi : mail en date du 12.11 relatif à l'envoi d'un rapport d'Arbitrage suite au match R1F OM/CARROS du 11.11 (rapport dématérialisé). Lu, la CRA l'informe que la CRA ne doit pas être destinataire de ce type de rapport. (Voir le protocole de communication CRA/Arbitres qui sera diffusé fin novembre).
- BOUGET Romain : mail en date du 12.11 relatif à l'envoi de photos de son véhicule suite aux dégradations causées lors du match du 11.11 entre SC TOULON/AVIGNON AC en R1F. Lu et pris note par la CRA du suivi de cette affaire. La CRA le remercie de bien vouloir envoyer une copie de son rapport pour joindre aux photos
- ABECHA Adam : mail en date du 12.11 relatif à l'absence d'un Arbitre Assistant en l'occurrence DENON Vincent l'ayant prévenu peu de temps avant le coup d'envoi du match à 11h00 en U19R2 MARIGNANE/COTE BLEUE. Lu et pris note, la CRA va convoquer l'Arbitre afin de l'entendre par rapport à son absence n'ayant pas réussi à trouver le terrain.
- ROSSO Lloyd : mail en date du 12.11 relatif à l'envoi d'un rapport d'Arbitrage suite au match en U19R1 du 11.11 US VENELLES/FC MARTIGUES. (rapport dématérialisé). Lu et pris note, la CRA va convoquer l'Arbitre afin d'avoir des précisions quant au document complété.
- GONCALVES Jordan : mail en date du 07.11 relatif aux désignations du dimanche 11.11 et au calcul des frais de déplacements induits. Lu et pris note, la CRA va convoquer l'Arbitre afin de pouvoir l'informer sur ces points.
- SOUCHON Lucas : mail en date du 07.11 relatif à son interrogation sur les épreuves techniques entrant dans le classement des Arbitres en fin de saison suite à sa mutation effective depuis octobre 2018 en Ligue MEDITERRANEE (par rapport au règlement de sa Ligue d'origine). Lu et pris note, la CRA l'a informé par mail des épreuves entrant dans le classement et du calendrier fixé dans son RI.

#### **Indisponibilité médicale :**

- MAREJNI Nabil : mail en date du 08.11 relatif à la transmission de son indisponibilité pour blessure et du certificat médical associé jusqu'au 31.12 suite à sa blessure contractée lors des tests physiques FUTSAL du 21.10.
- LE CORRE Juluan : mail en date du 09.11 relatif à l'envoi d'un justificatif d'un rendez-vous à la même date auprès d'un médecin en liaison avec sa blessure.
- BOURQUIN Magali : mail en date du 12.11 relatif à la transmission d'un certificat médical. Lu et pris note et en raison d'éléments non compatibles avec les dates, la CRA prendra contact avec l'Arbitre.
- FAREL Dany : mail en date du 09.11 relatif à son état de santé à ce jour et à la transmission du certificat médical associé pour une durée de 15 jours à compter du 08.11.

La CRA souhaite à l'ensemble des Arbitres en situation de blessure un prompt rétablissement en espérant les revoir sur un terrain le plus rapidement possible.

La CRA confirme que dans le cadre des indisponibilités médicales, il est obligatoire que chaque Arbitre concerné puisse saisir l'indisponibilité sur MyFFF avec les dates correspondantes au certificat médical avec le bon motif « raison médicale » d'une part, et, d'autre part de faire suivre par mail le certificat médical initial ou de prolongation en fichier PDF joint à l'adresse suivante unique : CRA@MEDITERRANEE.fff.fr.

#### **Indisponibilité autres :**

- EL MEDDAH Djelloul : mail en date du 11.11 relatif à son indisponibilité tardive pour raison professionnelle signalée par téléphone à la CRA pour laquelle il s'en excuse et la CRA le remercie, il précise qu'il n'est pas en mesure de transmettre le justificatif demandé pour des raisons de confidentialité. Lu et pris note, la CRA lui demande de masquer sur la copie les éléments non diffusables.
- WOLFF Benoit : mail en date du 12.11 relatif à sa demande temporaire d'indisponibilité alternée. Lu et pris note, la CRA le remercie pour ces informations.
- SAADI Fouzi : mail en date du 08.11 relatif à son indisponibilité du Samedi 08.12. Lu et pris note de votre disponibilité le 09.12.

\*\*\*\*\*

## INFORMATIONS DE LA CRA - MAILS TRANSMIS PAR LA CRA

### **CONVOCATION AU STAGE HIVERNAL DES ARBITRES FEMININES LE SAMEDI 15.12 A 08H30 AU CREPS DE ST-RAPHAEL**

La CRA a fait parvenir par l'intermédiaire du CTRA, un mail transmis aux Arbitres de Ligue Féminines pour les informer de ce stage.

Liste des Arbitres convoqués :

PERCEPUSSE Maeva – DAAS Camille – GIURAN Bianca – BOURREQUAT Marjorie – MARIANZUCK Sabrina – PEREZ Marina.

DENEUVE Gaëtan, candidat Arbitre de Ligue ex-joueur, se joint à ce rassemblement dans le cadre de sa formation théorique.

### **RAPPEL : DEMANDE DE JUSTIFICATIFS AUX ARBITRES SUITE AUX INDISPONIBILITES SOUS 20 JOURS DE DELAI DE PREVENANCE**

La CRA fera parvenir avant la fin du mois de Novembre un mail de demande de justificatifs à tous les Arbitres ne les ayant pas fournis suite à leur indisponibilité tardive, soit moins de 20 jours avant la date du match prévu (hors certificat médical).

### **MAIL ENVOYE A TOUS LES ARBITRES DE LIGUE POUR MISE EN APPLICATION DES RAPPORTS D'ARBITRAGE DEMATERIALISES SUR MyFFF**

Les rapports d'Arbitrage d'après-match dématérialisés concernent UNIQUEMENT les matchs en COMPETITION LIGUE. Ils devront être établis à compter du 05.11 à partir de l'espace personnel MyFFF par chaque Arbitre concerné. A partir de la rubrique « DESIGNATIONS » sur laquelle vous pouvez cliquer, sur le menu de droite, vous entrerez dans « mes rapports d'Arbitrage ». Vous pourrez saisir votre rapport comme habituellement, le fichier en pièce jointe du mail d'envoi comporte une notice explicative.

Ce fonctionnement est désormais obligatoire et s'applique à tous les matchs à partir des compétitions Ligue. Cette procédure est incluse dans le protocole de communication entre CRA et ARBITRES DE LIGUE qui sera diffusé sur leur espace personnel MyFFF dès le 25.11.

\*\*\*\*\*

## DECISIONS CRA

### **DECISION 20 – 14.11.2018 – Demande de Maeva PERCEPUUSE de sortir du groupe Pôle FFF**

Suite au mail envoyé en date du 11.11 par Maeva PERCEPUSSE, Arbitre de Ligue Féminine actuellement faisant partie du groupe des Arbitres en préparation aux examens de la FFF, informant la CRA de sa demande de pouvoir arrêter dès maintenant ce cursus de formation.

Ayant sur le plan universitaire des exigences importantes en termes de temps de mobilisation, elle aura beaucoup de difficultés à se libérer sur les week-ends.

Ces contraintes ne seront pas compatibles avec les exigences de disponibilité dévolues aux Arbitres Fédérales, mais aussi sur la préparation physique.

Elle a donc pris la décision de renoncer à la formation FFF et à sa potentielle candidature en tant que FF2.

En application de l'Article 62 de son Règlement Intérieur, la CRA, tout en regrettant son départ, a pris acte de cette décision et remercie Maeva PERCEPUSSE de s'être positionnée sur ce cursus fédéral le plus rapidement possible.

La CRA lui souhaite la réussite sur son parcours universitaire mais aussi sur le plan arbitral en Ligue de MEDITERRANEE.

### **DECISION 21 – 14.11.2018 – Mouvements dans le groupe des Observateurs de la CRA**

#### **Départ :**

Suite au mail envoyé en date du 14.11 par Justine CATANIA, Arbitre FF2 et Observateur de la CRA pour la catégorie Arbitres Féminines, informant la CRA de sa volonté de quitter cette fonction d'observateur en raison de ces obligations fédérales et professionnelles, la CRA a examiné les conséquences de cette demande.

En ayant fait un point sur les observations déjà effectuées par Justine CATANIA, il s'avère qu'une seule Arbitre de Ligue Féminine a été observée.

En conséquence, la CRA, tout en la remerciant pour son investissement depuis le début de la saison envers l'Arbitrage Féminin, prend acte de sa décision de quitter le groupe des Observateurs.

En fonction de ce départ, la CRA décide également d'annuler le rapport d'observation suite à la mission de l'observateur pour l'Arbitre concernée.

Cette information doit être transmise à l'Arbitre intéressée ainsi qu'aux responsables du groupe des Observateurs d'une part et des désignations sur le pool Féminin d'autre part.

Le Comité Directeur de la Ligue sera informé de l'arrêt de la mission d'observateur de Justine CATANIA.

**Arrivées :**

Romy FOURNIER ayant répondu favorablement à la demande de la CRA en fonction à la fois de sa volonté et de ses disponibilités pour rejoindre le groupe des observateurs pool Féminin, la CRA accepte cette candidature.

La CRA a demandé du fait de l'augmentation des effectifs Arbitres (10 mutations) à Olivier GONCALVES [AAR2 et JAL] de rejoindre le groupe des observateurs.

La CRA proposera au Comité Directeur de la Ligue de valider ces candidatures en tant qu'observateurs de la CRA de la Ligue MEDITERRANEE.

En fonction de la validation de cette demande, cette information sera transmise aux responsables du groupe des Observateurs et des désignations respectifs. De plus, la CRA devra également mettre à jour la liste des Observateurs pour la saison 2018/2019.

\*\*\*\*\*

<b>POINT SUR INDISPONIBILITES MEDICALES A JOUR AU 14.11.2018</b>
--

En attente de renseignements complémentaires pour les indisponibilités dont les dates de fin sont tombées et en l'absence de nouvelles informations :

- ZAFRILLA Mélanie : jusqu'en mars 2019
- MILLET Valentin : jusqu'au 31.12
- BOGAERT Matthieu : jusqu'au 31.12
- LE CORRE Juluan : jusqu'au 05.12
- MARESNI Nabil : jusqu'au 31.12
- FALASCHI Dylan : jusqu'au 02.12
- GASMI Cyril : jusqu'au 22.11
- CHAKROUNI Khalid : jusqu'au 22.11
- FAREL Dany : du 08.11 au 22.11

\*\*\*\*\*

## POINT SUR INDISPONIBILITES A PARTIR DU 14.11.2018

TABLEAU DES INDISPONIBILITES - ARBITRES DE LIGUE - SAISON 2018/2019 - MISE A JOUR AU 14.11.2018					
DATE SAIS	NOM	PRENOM	DEBUT INDISPO	FIN INDISPO	MOTIF
29/09/2018	ABDERRAHMANE	MEROUANE		01/12/2018	INDISPO LES SAMEDI
04/11/2018	ABDERRAHMANE	MEROUANE	25/11/2018	25/11/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
10/11/2018	ALEXANDRE	JORDAN	02/12/2018	02/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
05/11/2018	ATTOUR	AHMED	25/11/2018	25/11/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
06/11/2018	BARHOUMI	BILEL	06/11/2018	07/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
12/11/2018	BAYARD	PHILIPPE	24/11/2018	24/11/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
12/11/2018	BAYARD	PHILIPPE	25/11/2018	25/11/2018	RAISON PROFESSIONNELLE DISPO MATIN
13/11/2018	BEN NACEUR	RIADH	24/11/2018	25/11/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
13/11/2018	BENSAID	REDOUAN	24/11/2018	25/11/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
<del>13/10/2018</del>	<del>BERTRAND</del>	<del>VINCENT</del>	<del>17/11/2018</del>	<del>17/11/2018</del>	<del>RAISON PROFESSIONNELLE</del>
13/10/2018	BERTRAND	VINCENT	01/12/2018	02/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
24/09/2018	BLIN	LORIS	24/11/2018	25/11/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
13/10/2018	BLIN	LORIS	30/11/2018	02/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
27/08/2018	BOUREAU	PATRICE	22/11/2018	29/11/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
02/10/2018	BOUREAU	PATRICE	08/11/2018	15/11/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
02/10/2018	BOUREAU	PATRICE	24/11/2018	25/11/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
21/10/2018	BOUREAU	CYRIL	24/11/2018	24/11/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
09/11/2018	BOURQUIN	MAGALI	09/11/2018	07/12/2018	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
27/10/2018	BOURREQUAT	MARJORIE	24/11/2018	25/11/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
27/10/2018	BOURREQUAT	MARJORIE	08/12/2018	09/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
28/10/2018	BOUZAHER	CHAFIK	17/11/2018	18/11/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
31/10/2018	BUTTEGEG	THIERRY	25/11/2018	25/11/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
12/11/2018	BUTTEGEG	THIERRY	01/12/2018	01/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
11/10/2018	CAMPO	JULIEN	09/12/2018	09/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
10/09/2018	CHAHBI	HICHAM	17/11/2018	18/11/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
29/10/2018	CHAKROUNI	KHALID	05/11/2018	22/11/2018	RAISON MEDICALE
08/11/2018	COUE	BRUNO	24/11/2018	24/11/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
24/10/2018	D'ANTONIO	LIONEL	13/11/2018	22/11/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
10/08/2018	DENANTE	JULIEN	17/11/2018	18/11/2018	CONGES
02/11/2018	DENON	VINCENT	12/11/2018	18/11/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
04/11/2018	DI GUISTO	LAURENT	02/12/2018	02/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
11/11/2018	DJIANE	JULLIEN	16/11/2018	16/11/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
11/11/2018	DJIANE	JULLIEN	30/11/2018	30/11/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
31/10/2018	DOUAY	KEWIN	24/11/2018	24/11/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
31/10/2018	DOUAY	KEWIN	17/11/2018	17/11/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
09/10/2018	FALASHI	DYLAN	31/10/2018	18/11/2018	RAISON MEDICALE
27/10/2018	FALASHI	DYLAN	18/11/2018	02/12/2018	RAISON MEDICALE
18/10/2018	FAREL	DANY	02/12/2018	02/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
09/11/2018	FAREL	DANY	09/11/2018	22/11/2018	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
25/10/2018	GASMI	CYRIL	25/10/2018	22/11/2018	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
03/11/2018	GHARBI TARCHOUNA	AKRAM	24/11/2018	24/11/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
06/11/2018	GRUT	ANTOINE	13/11/2018	20/11/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
05/10/2018	LE CORRE	JULUAN	04/10/2018	04/12/2018	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
30/10/2018	LE CORRE	JULUAN	30/10/2018	05/12/2018	RAISON MEDICALE CERTIFICAT RECU
29/10/2018	LE TENNIER	SAMUEL	24/11/2018	24/11/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
29/10/2018	LE TENNIER	SAMUEL	08/12/2018	08/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
02/11/2018	LERAY	BASTIEN	17/11/2018	18/11/2018	Mutation indisponible déménagement
02/11/2018	LERAY	BASTIEN	08/12/2018	09/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
08/10/2018	MARESNI	NABIL	17/11/2018	18/11/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
<del>10/10/2018</del>	<del>MARIANCZUK</del>	<del>SABRINA</del>	<del>17/11/2018</del>	<del>18/11/2018</del>	<del>RAISON PROFESSIONNELLE</del>
01/11/2018	MERZOUG	ABDELKARIM	17/11/2018	24/11/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
27/08/2018	MONIOTTE	ALBAN	01/12/2018	02/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
19/10/2018	MONIOTTE	ALBAN	18/11/2018	23/11/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
02/11/2018	MOSETTICH	THEO	17/11/2018	18/11/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
05/11/2018	MOUDERY	PHILIPPE	25/11/2018	26/11/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
01/10/2018	PERCEPUSSE	MAEVA	08/12/2018	08/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
02/09/2018	ROBERT	ANDRE	29/11/2018	04/12/2018	CONGES
07/11/2018	ROMERO	ANTONIO	08/12/2018	09/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
08/11/2018	SAADI	FOUZI	08/12/2018	08/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE 18 H 00
12/11/2018	SASSI	JULIEN	01/12/2018	01/12/2018	CONVENANCE PERSONNELLE
28/10/2018	SUBOCZ	JACKY	29/11/2018	02/12/2018	STAGE
30/10/2018	TORREGROSSA	STEVEN	26/11/2018	02/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE
09/11/2018	VARGAS	GREGORY	08/12/2018	08/12/2018	RAISON PROFESSIONNELLE

\*\*\*\*\*

## **RAPPEL SUR LES DATES IMPORTANTES DE LA SAISON 2018-2019**

Le stage Hivernal des Arbitres de Ligue FEMININES se déroulera le 15.12 au CREPS à SAINT-RAPHAEL.

Dates possibles des prochaines réunions de CRA : 20.11 – 23.11

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de la CRA d'avoir pu assister à cette réunion ouverte à partir de 11h00 et prononce la fin de séance à 18h00.

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion restreinte le Mardi 20 Novembre  
et du Bureau Exécutif le Vendredi 23 Novembre 2018**

\*\*\*\*\*

**Président  
Karim ABED**

**Secrétaire  
Noël RIFFAUD**